

# Règlement du Tournoi / BC Ostwald 2018

## 23 et 24 juin 2018

1. Le tournoi est autorisé sous le numéro : En cours
2. Le juge arbitre principal de la compétition sera Mr SEILER Benjamin assisté de Messieurs RUIZ, CLEMENT et MULLER. Ils sont désignés par le comité d'organisation, et leurs décisions sont sans appels.
3. Le tournoi se déroulera selon le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBad. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC.
4. Tout participant doit être en possession d'une licence FFBad et ne pas être sous l'effet d'une sanction fédérale.
5. Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement. Les Juges-arbitres ont la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements.
6. Le tournoi sera géré par le logiciel BADPLUS.
7. Le tournoi se déroulera sur 3 salles (CSL d'Ostwald, Cosec d'Ostwald, salle Herrade) le samedi de 08h00 à 23h00 et 2 salles le dimanche de 08h00 à 19h00. Si le nombre d'inscrits dépasse les capacités d'accueil de nos infrastructures, la date de réception des inscriptions servira de critère de sélection. Cette capacité est fixée à 330 joueurs.
8. Le tournoi n'a qu'une catégorie Séniors, ouverte de la catégorie d'âge minime à vétéran. Le tournoi est ouvert aux joueurs classés N1 ou inférieur selon le découpage suivant : N1N2, N3R4, R5R6, D7D8, D9PNC. Les disciplines sont : Simple Homme, Simple Dame, Double Homme, Double Dame, Double Mixte. Les matchs seront disputés en poule puis par élimination directe.
9. La date limite d'inscription est fixée au 10 juin 2018, la date de saisie sur le module faisant foi. La date de prise en compte du classement est fixée au 10 juin 2018. Le tirage au sort sera réalisé le 15 juin. Les inscriptions seront à réaliser via le formulaire en ligne à l'adresse suivante : [https://docs.google.com/forms/d/1E-3t0gLgw4r7MOgl-fISZRIaynTfZx0Outhkb0vZfJ8k/edit?usp=sharing\\_eil&ts=5a9e6d84](https://docs.google.com/forms/d/1E-3t0gLgw4r7MOgl-fISZRIaynTfZx0Outhkb0vZfJ8k/edit?usp=sharing_eil&ts=5a9e6d84)
10. Le montant des droits d'inscription est fixé à 14€ pour 1 tableau, 19€ pour deux tableaux et 25€ pour 3 tableaux. Tout règlement à la table de marque subira une augmentation de 1 euro. Tout(e) joueur(euse) remplaçant(e) devra s'acquitter des droits d'engagement.
11. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.
12. Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque à son arrivée et ce chaque jour de la compétition.
13. **Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG ou par mail à [valerie.sabigno@badmintongrandest.com](mailto:valerie.sabigno@badmintongrandest.com)) par tout moyen prouvant la date de réception.**
14. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisé.
15. Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle 45 minutes avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter pendant le

déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer préalablement la table de marque et le juge arbitre en vue d'obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir une heure avant l'horaire prévisionnel de son match.

16. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.
17. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportées par les clubs en cause.
18. Les tableaux se joueront en poules avec 1 ou plusieurs sortants selon le nombre d'inscrits suivi d'élimination directe. Le comité d'organisation en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de supprimer ou de fusionner 2 catégories si le nombre de joueurs d'une série n'est pas conforme au quota minimal fixé par le RGC de la fédération française de badminton.
19. Le volant plume officiel est le volant YONEX AS30 en vente dans les salles. Il sera fourni pour les finales et utilisé en cas de litige.
20. Les matchs seront auto arbitrés, sauf pour les demi-finales et finales. Tout joueur pourra, à tout moment, faire appel au juge-arbitre qui pourra désigner un arbitre habilité par la CRA, s'il le juge nécessaire.
21. À l'appel de son nom, tout joueur qui ne se présente pas dans un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge arbitre.
22. Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
23. Le temps de prise de contact avec les terrains sera de 3 minutes. Ce temps est décompté à compter du moment où le numéro du match concerné a été appelé par la table de marque.
24. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales).
25. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes, quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé.
26. Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » au service et en cours de jeu pour la salle Herrade. Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « let » au service (dans la limite de 2 lets **consécutifs**, le 3<sup>ème</sup> sera alors compté « faute ») et « faute » en cours de jeu pour le CSL et le Cosec.
27. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match ou appelés pour un match. En raison de l'implantation non homogène des terrains dans les salles, le coaching permanent est interdit. Auront également accès au plateau de jeu, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les juges-arbitres et eux seuls.
28. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
29. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.